

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°1

ADMINISTRATION **MUNICIPALE**

**- Exercice des pouvoirs
délégués du Maire
- Compte rendu**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 31 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, M. Yohan RIVOLLIER à M. Lucien MURZI, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absente sans mandat :

Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220609-09JUINN1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 15/06/2022

M. Yves NICOLIN, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022, le Conseil Municipal a délégué au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un certain nombre de ses compétences.

En application de ces délégations, les décisions suivantes ont été prises par le Maire :

2022-51

PROPRIETES COMMUNALES

Mise à disposition de locaux situés 28 bis rue du Mayollet et 133, bd Baron du Marais à Roannais Agglomération pour la Lecture Publique – Convention d'occupation

2022-52

PROPRIETES COMMUNALES

Copropriété "Les Platanes" situées 10, avenue Centrale – Bureau de Poste Arsenal – Bail commercial avec la société LOCAPOSTE

2022-53

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Mise à disposition de locaux dans le gymnase Carnot à Chorale Roanne Basket Association, Les Anciens de la Chorale Roanne Basket et Roanne Riorges Handball – Convention – Années 2022 à 2025

2022-54

COMMANDE PUBLIQUE

Contrôle et suivi des performances techniques et financières de la DSP réseau de chaleur pour les années 2022 à 2025 – Marché passé avec le groupement SS2E Conseil/VJA Avocats

2022-55

COMMANDE PUBLIQUE

Agrandissement de la salle de recueillement du crématorium – Marchés à procédure adaptée passés avec les sociétés MATTANA, ARCHIMBAUD CONSTRUCTION, MENIS PLATRERIE PEINTURE, PERRIER MARTIN, CEGELEC, GARDETTE et BOYERS STORES ET FERMETURES

2022-56

PROPRIETES COMMUNALES

Surveillance médicale professionnelle et préventive des agents de la Ville de Roanne – Mise à disposition des locaux situés 1, rue Georges Plasse – Convention d'occupation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire

2022-57

FINANCES-MOYENS GENERAUX

Port de Roanne – Convention d'occupation temporaire du Domaine Public fluvial avec Voies Navigables de France pour le site La Capitainerie

2022-58

PROPRIETES COMMUNALES

Mise à disposition de locaux municipaux situés 11, rue du Creux de l'Oie à l'association Protection Civile de la Loire – antenne de Roanne – Convention d'occupation

2022-59

ENVIRONNEMENT

Entretien de divers espaces paysagers – Convention avec Monsieur Sébastien GIRARDIN

2022-60

FINANCES-MOYENS GENERAUX

Aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé entre Commelle-Vernay et Roanne – Candidature commune entre Roanne et Commelle-Vernay à l'appel à projet 2022 Auvergne-Rhône-Alpes Aménagements cyclables

2022-61

FINANCES-MOYENS GENERAUX

Cession de deux vélos XPOLCPES Spécial Police à la commune de Le Coteau

2022-62

CULTURE

Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette – Dons de trois œuvres

2022-63

PROPRIETES COMMUNALES

Mise à disposition d'un local à usage de dépôt situé 25-27-29, rue Denis Papin et 22-24, rue Nicolas Cugnot à la société MAISONHAUTE LOGISTICS – Bail dérogatoire

2022-64

PROPRIETES COMMUNALES

Mise à disposition de locaux situés 1, place Maréchal de Lattre de Tassigny à l'association "Amis du Musée et de la Médiathèque de Roanne – A2MR" - Convention d'occupation

2022-65

COMMANDE PUBLIQUE

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une ZAC en régie sur le site République-Gambetta – Marché passé avec LEXLEAD AVOCATS/AP MANAGEMENT

2022-66

FINANCES – MOYENS GENERAUX

Réhabilitation d'un bâtiment existant en DOJO – Maison des arts martiaux – Demande de subvention dans le cadre du Programme des équipements sportifs structurants lancé par l'Agence Nationale du Sport – Demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien à la construction/rénovation d'un équipement de proximité de la Région AURA

2022-67

ENVIRONNEMENT

Entretien de divers espaces paysagers – Convention avec Monsieur Jérôme LACOMBE

Selon les termes des articles L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire par délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 15 JUIN 2022

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge des Finances et de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de Loire

Clotilde ROBIN



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°2

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**- Commission Consultative
des Services Publics Locaux
- Rapport d'activité 2021
- Examen**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;
2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 31 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, M. Yohan RIVOLLIER à M. Lucien MURZI, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :
Mme CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220609-09JUINN2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 15/06/2022

M. Romain BOST, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, doit présenter chaque année, à l'assemblée délibérante, et avant le 1^{er} juillet, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Il est rappelé qu'elle intervient à plusieurs titres et notamment en ce qui concerne l'examen :

- du rapport annuel établi par les délégataires de service public ;
- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et les services d'assainissement ;
- du bilan d'activité annuel des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- du rapport annuel établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est également consultée par le Conseil Municipal sur tout projet de Délégation de Service Public, sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, sur tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce et sur tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

La commission s'est réunie le 18 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur Romain BOST, Conseiller Municipal en charge du Bien-être animal, de la Nature en ville et des Forêts communales, afin de procéder à l'examen :

- * du rapport d'activité de Délégation de Service Public Réseau de Chaleur ;
- * du rapport d'activité de la société Lafay, délégataire du Service Public de la fourrière automobile ;
- * du bilan d'activité du Service Funéraire Public et du Crématorium.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, joint à la présente délibération.

Aucune remarque ni observation ne sont formulées.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 15 JUIN 2022

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge du Bien-être animal, de la Nature en ville et des Forêts communales

Romain BOST



RAPPORT D'ACTIVITES
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX

ANNEE 2021

VILLE DE ROANNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220609-09JUINN2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 15/06/2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 17 septembre 2020, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée de cinq membres titulaires, cinq membres suppléants et cinq représentants d'associations locales.

La commission est composée des membres ci-dessous :

- M. Yves NICOLIN, Maire, Président

- M. Christophe PION, Adjoint, titulaire
- M. Edmond BOURGEON, Adjoint, titulaire
- M. Pascal LASSAIGNE, Adjoint, titulaire
- M. Romain BOST, Conseiller Municipal, titulaire
- M. Andrea IACOVELLA, Conseiller Municipal, titulaire

- M. Christian DORANGE, Conseiller Municipal, suppléant
- M. Alexandre GRANGE, Conseiller Municipal, suppléant
- Mme Hélène LAPALUS, Conseillère Municipale, suppléante
- Mme Catherine BRUN, Conseillère Municipale, suppléante
- M. Bernard GERBOT, Conseiller Municipal, suppléant

- M. Antoine VERMOREL, Office de Tourisme Roannais Agglomération
- M. Jean-Luc BRISE, Syndicat des Bouchers du Roannais
- M. TISSIER, U.F.C. Que Choisir
- M. Cédric DUMAS, Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise
- M. Frédéric DALAUDIERE, Vitrines de Roanne

REUNION DE LA COMMISSION

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie sous la présidence de M. Romain BOST, le 18 octobre 2021 à 17 h 00.

L'ordre du jour portait sur l'examen :

- du rapport d'activité de Délégation de Service Public Réseau de Chaleur ;
- du rapport d'activité de la société Lafay, délégataire du service public de la fourrière automobile ;
- du bilan d'activité du Service Funéraire Public et Crématorium (services municipaux en régie dotés de l'autonomie financière).

EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RESEAU DE CHALEUR

M. MUGUET, pôle Ingénierie, présente le rapport d'activité du service public réseau de chaleur.

Les membres se sont interrogés sur l'augmentation de la livraison de KWH.

Il a été répondu que l'augmentation s'expliquait par l'arrivée de nouveaux abonnés et une facturation faite sur 12 mois contrairement à 2019.

EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA SOCIETE LAFAY, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

M. MAGAUD, Police Municipale, présente le rapport d'activité de la société LAFAY concernant la fourrière automobile.

Les membres se sont interrogés sur le temps légal de conservation des véhicules avant destruction et le nombre de plaintes.

Il a été répondu que les temps de conservation sont de 10 jours pour les véhicules dont la valeur est inférieure à 750 € et 30 jours pour les autres aux fins de remise aux domaines, délai à compter de la notification au propriétaire.

EXAMEN DU BILAN D'ACTIVITE 2020 DU SERVICE FUNERAIRE PUBLIC ET CREMATORIUM

Mme EUSEBE, Service Funéraire Public, présente le bilan d'activité du Service Funéraire Public et Crématorium, régie dotée de l'autonomie financière.

Aucune observation ni remarque ne sont formulées.

Accusé de réception - Maire de Valenciennes

042-214201873-20220609-09JUINN2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 15/06/2022

* * * * *

ANNEXE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220609-09JUINN2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 15/06/2022

VILLE DE ROANNE

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 18 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie sous la présidence de M. Romain BOST, le 18 octobre 2021 à 17 h 00.

Il est rappelé que la synthèse de chaque rapport présenté lors de cette commission, a été transmise à l'ensemble des participants.

Etaient présents :

- pour la Ville de Roanne

M. Edmond BOURGEON, Adjoint, M. Romain BOST, Conseiller Municipal, titulaires

- pour les associations représentatives des usagers

M. TISSIER, représentant U.F.C. que Choisir, M. Claude LE PAPE, Directeur de l'Office de Tourisme, M. Jean-Luc BRISE, représentant le Syndicat des Bouchers du Roannais

- Etaient également présents (pour la Ville de Roanne) :

M. Jean-Charles MAGAUD, responsable adjoint de la Police Municipale, M. Steeve MUGUET, Pôle Ingénierie, M. Pierre-Alexandre GIRARD, responsable du Service Funéraire Public, Mme Mathilde EUSEBE, Responsable administrative et budgétaire du Service Funéraire Public

- Etaient absents :

MM. Christophe PION, Pascal LASSAIGNE, Adjoint, M. Andrea IACOVELLA, Conseiller Municipal, M. BONNIN, représentant le Centre de Jeunes Dirigeants d'entreprise, M. Frédéric DALAUDIERE, représentant les Vitrites de Roanne

EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RESEAU DE CHALEUR

M. MUGUET, pôle Ingénierie, présente le rapport d'activité du service public réseau de chaleur.

M. LE PAPE : En 2020, la forte augmentation est-elle liée à une augmentation de la capacité ou une demande plus forte ?

M. MUGUET : L'augmentation s'explique par l'arrivée de nouveaux abonnés et la facturation a été faite sur 12 mois contrairement à 2019.

EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA SOCIETE LAFAY, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

M. MAGAUD, Police Municipale, présente le rapport d'activité de la société LAFAY concernant la fourrière automobile.

M. LE PAPE : quel est le temps légal de conservation des véhicules avant destruction ?

Réponse apportée par M. Magaud après la réunion : 10 jours pour les véhicules dont la valeur est inférieure à 750 € et 30 jours pour les autres aux fins de remise aux domaines, délai à compter de la notification au propriétaire.

M. BOST : Y a-t-il beaucoup de plaintes pour les mises en fourrière ?

M. MAGAUD : Il y a des plaintes malgré un travail réalisé en amont (signalisation, information des riverains,, flyers, information dans les boites de nuit...).

EXAMEN DU BILAN D'ACTIVITE 2020 DU SERVICE FUNERAIRE PUBLIC ET CREMATORIUM

Mme EUSEBE, Service Funéraire Public, présente le bilan d'activité du Service Funéraire Public et Crématorium, régie dotée de l'autonomie financière.

Aucune observation ni remarque ne sont formulées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BOST lève la séance à 17 heures 35.

Le Conseiller Municipal en charge du
Bien-être animal, de la Nature en ville
et des Forêts communales


Romain BOST



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°3

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Mise en place d'une commission de Délégation de Service Public
- Election des membres

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, M. Mahdi NOUBAT à M. Pascal LASSAIGNE, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220609-09JUINN3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 15/06/2022

M. Pascal LASSAIGNE, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 5 mai dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'une commission de Délégation de Service Public pour toute la durée du mandat, pour l'ensemble des contrats de concession.

A cette fin, lors de cette même délibération, le Conseil Municipal a fixé les délais et conditions des listes pour l'élection des membres de cette commission.

Au vu des listes ainsi déposées, il appartient au Conseil Municipal de procéder à cette élection, en élisant en son sein, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes devaient être déposées au plus tard trois jours avant la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe que deux listes ont été déposées :

Liste "Roanne Passionnément"

Titulaires

M. Edmond BOURGEON
M. Lucien MURZI
M. Christian DORANGE
Mme Sabine VERMOREL
Mme Marie-Laure DANA BURNICHON

Suppléants

M. Pascal LASSAIGNE
M. Alexandre GRANGE
Mme Virginie BERNIER
M. Mahdi NOUIBAT
M. Fabien LAMBERT

Liste "Collectif 88 %"

Titulaire

M. Bernard GERBOT

Suppléant

M. Franck BEYSSON

Il est procédé à l'élection des cinq membres titulaires et suppléants et le résultat est le suivant :

TITULAIRES

M. Edmond BOURGEON
M. Lucien MURZI
M. Christian DORANGE
Mme Sabine VERMOREL
M. Bernard GERBOT

SUPPLEANTS

M. Pascal LASSAIGNE
M. Alexandre GRANGE
M. Mahdi NOUIBAT
Mme Virginie BERNIER
M. Franck BEYSSON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 15 JUIN 2022

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjoint en charge de l'Environnement, de la Propreté et des Parcs et Jardins, Vice-Président du Conseil de Quartier Mulsant

Pascal LASSAIGNE



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°4

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Fourrière automobile
- Choix du mode de gestion
- Principe du recours à la
Délégation de Service Public
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;
2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Edmond BOURGEON, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération en date du 2 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé le choix de la société LAFAY en qualité de délégataire du service public de la fourrière automobile.

Cette délégation, d'une durée de cinq ans, doit prendre fin le 12 octobre 2022.

La poursuite de ce service public conduit le Conseil Municipal à déterminer son mode de gestion et, en cas de délégation de service public, le Conseil Municipal doit d'abord se prononcer sur son principe, au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, comme le stipule l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Le Conseil Municipal doit auparavant avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique.

La Commission a émis un avis favorable sur le choix de la délégation de service public lors de sa réunion du 31 mai dernier.

Le Comité Technique s'est prononcé favorablement sur cette question le 24 mai dernier.

Au vu du rapport précité, joint en annexe, il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le principe du recours à la Délégation de Service Public comme mode de gestion de la fourrière automobile dans le cadre de la poursuite de ce service public municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **10 JUIN 2022**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjoint en charge de la Sécurité, de la Tranquillité Publique et la Santé Publiques,
Vice-Président du Conseil de Quartier Clermont



Rapport sur le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile de Roanne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220609-09JUINN4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Préambule

Le code de la route prévoit dans son article L.325-13 la possibilité pour le Maire d'une commune d'instituer un service public de fourrière pour automobiles.

A Roanne, un tel service est indispensable afin de concourir au respect des règles de stationnement et de circulation et, ce faisant, d'améliorer la fluidité du trafic urbain, garantir la libre circulation des transports collectifs, des véhicules des services d'enlèvement des ordures ménagères et des véhicules des autres services publics, dont les services de secours, de garantir l'accès aux habitations riveraines, de permettre la bonne tenue des marchés, l'enlèvement des épaves abandonnées, ...

Le code de la route encadre strictement les conditions et modalités de mise en œuvre d'un tel service, dans ses articles L.325-1 et suivants.

Tout service public local peut être géré selon différents modes, qu'il convient de présenter, en rappelant pour chacun leur niveau d'adaptation aux besoins spécifiques d'une fourrière automobile.

1. La situation actuelle

La fourrière automobile de la Ville de Roanne a été confiée à la société LAFAY, dans le cadre d'une délégation de service public.

En ce sens le Conseil Municipal a approuvé le choix de ce délégataire par délibération en date du .

Cette délégation a été conclue pour une durée de cinq ans et doit s'achever le 12 octobre 2022.

Les missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- enlèvement des véhicules désignés par la Ville de Roanne ;
- garde de ces véhicules ;
- restitution des véhicules à leurs propriétaires ayant satisfait à leurs obligations ;
- destruction des véhicules désignés par la Ville de Roanne ;
- gestion technique, administrative et financière de ces prestations ;
- encaissement des recettes des contrevenants.

Ce service est assuré 24h sur 24, 7 jours sur 7.

L'enlèvement est soumis à des conditions de délais d'intervention maximum, selon les cas.

La restitution des véhicules peut être assurée selon les nécessités, 24h sur 24, 7 jours sur 7.

Les véhicules enlevés sont gardés dans un parc surveillé.

Le délégataire doit recevoir l'expert chargé de classer les véhicules, de dire leur état et de désigner ceux à détruire.

L'ensemble de ces prestations doit être scrupuleusement tracé par le délégataire, permettant de connaître pour chaque véhicule concerné l'ensemble des informations nécessaires.

Enfin, le délégataire doit tenir de façon détaillée toutes les opérations financières liées à ses interventions, tant en dépenses et en recettes. Il produit un rapport annuel de ces comptes ainsi que la qualité des services rendus.

Ainsi en 2021 il y a lieu :

- 484 véhicules mis en fourrière (416 en 2020) ;
- 351 véhicules restitués à leurs propriétaires (324 en 2020) ;
- 133 véhicules détruits (92 en 2020).

Il y a eu 488 jours de garde payés en 2021.

En 2021, le montant total des recettes s'est élevé à 44 067,86 € et le total des dépenses à 42 761 €.

Les tarifs appliqués par le délégataire sont encadrés et définis par arrêté interministériel.

Le délégataire actuel ne perçoit aucune subvention de la Ville de Roanne.

2. Présentation et analyse des modes de gestion

De par son objet et sa finalité, la gestion de la fourrière automobile peut être assurée selon deux modes principaux :

- soit en régie ;
- soit en gestion externalisée.

2.1 La gestion en régie

Les deux régies envisageables pour la collectivité sont prévues par l'article L.2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de la régie à autonomie financière, qui a seulement une autonomie de gestion, avec budget annexe, conseil d'exploitation à rôle consultatif et la régie personnalisée, avec budget propre et personnalité morale et organes de direction avec pouvoirs décisionnels.

Dans les deux cas, la collectivité intervient avec ses propres moyens techniques et humains et doit assumer seule la totalité des dépenses.

L'intérêt de ce mode de gestion réside dans le contrôle très fort sur le service que la commune gère en direct et, au plan financier, dans les économies potentielles au regard de l'absence de marge bénéficiaire que toute société privée recherche.

Mais à l'inverse, toujours au plan financier, ce service doit s'équilibrer, point devant s'apprécier au regard des matériels nécessaires (camions plateaux de différents types et en nombre) et des contraintes humaines (7 jours sur 7, 24h sur 24) indispensables pour une fourrière.

L'encadrement tarifaire national ne laisse pas de marge de manœuvre pour le gestionnaire sur les recettes à attendre.

2.2 La gestion externalisée

2.2.1 Le marché public

Avec cette formule, la collectivité confie l'exécution des prestations à un opérateur privé, retenu après mise en concurrence et le rémunère au moyen d'un prix.

L'organisation et le suivi restent de la compétence de la collectivité qui bénéficie des moyens matériels et humains de l'opérateur privé.

La collectivité conserve ainsi la maîtrise d'une partie du service mais reste soumise au niveau de la qualité au savoir-faire de l'opérateur privé.

Financièrement, la collectivité encaisse les recettes.

En dépenses, l'opérateur est rémunéré directement par la commune.

Or, même en utilisant la formule du marché à bons de commande, ce type de gestion serait coûteuse pour la Ville car le prestataire devrait être prêt à intervenir 7 jours sur 7, 24h sur 24 en mobilisant les moyens matériels et humains nécessaires, sans pouvoir connaître à l'avance l'importance de ces moyens.

Cette incertitude aurait de fait un coût conséquent, contrairement à un marché public classique où la prestation peut être quantifiée à l'avance et calée dans le temps et dans l'espace et ainsi permettre à l'opérateur d'adapter à l'avance, au mieux, ses moyens.

2.2.2 La délégation de service public

Avec cette formule, la commune confie la totalité, en dépenses et en recettes, de l'exécution du service à un opérateur, retenu après mise en concurrence.

Cet opérateur privé se chargeant de tout, la collectivité délègue son service public, d'où l'appellation.

L'intérêt pour la collectivité est de faire appel au savoir-faire d'une société qui va disposer des moyens matériels et humains adaptés et de transférer à cette même société les risques d'exploitation, en dépenses et en recettes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales définit en son article L.1411-1 la Délégation de Service Public (D.S.P.) ainsi : « une délégation de service public est un contrat de concession au sens de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, conclu par écrit, par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.

La part de risque transférée au délégataire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le délégataire ne doit pas être purement nominale ou négligeable.

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

042-214201873-21257609-ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Le délégataire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'ils a supportés, liés à l'exploitation du service.

Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages, de réaliser des travaux ou d'acquérir des biens nécessaires au service public. »

Dans une délégation de service public, la commune peut apporter une subvention d'équilibre au délégataire si celui-ci ne parvient pas à équilibrer ses comptes, en rappelant que ce délégataire se rémunère directement auprès des usagers du service, en l'espèce les contrevenants.

L'intérêt évident pour la commune est de ne plus assumer le risque économique de la gestion du service, ni même la responsabilité du service entièrement confié à l'opérateur.

En outre, cet opérateur est tenu par des obligations précises de service public, dont la continuité, l'égalité de traitement des usagers et l'obligation d'adaptation, devant garantir au final la qualité des prestations.

3. Les déterminants du choix de mode de gestion pour une fourrière automobile

Ces déterminants se dégagent de l'analyse des différents modes de gestion présentés précédemment. Ils doivent tenir compte des spécificités de ce service public.

3.1 Le critère technique – le savoir-faire

Même si la Ville de Roanne ne dispose pas actuellement des moyens techniques et humains pour ce type d'intervention, nul doute qu'elle saurait l'exécuter : le Centre Technique Municipal le montre, avec des engins beaucoup plus techniques à manœuvrer que des camions plateaux et des agents aux métiers plus pointus que celui lié à la fourrière automobile.

De même gérer un tel service -aux plans technique, administratif et financier-saurait être assuré par la ville de Roanne dont les agents gèrent déjà des services plus contraignants ou complexes.

3.2 Le critère financier

C'est le critère déterminant dans cette analyse.

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°5

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Lancement des marchés
publics
- Information

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220609-09JUINN5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 15/06/2022

M. Alexandre GRANGE, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Nature de la consultation	Objet	Procédure	Durée prévisionnelle de la prestation	Période prévisionnelle de consultation
Fournitures	Fourniture de matériels électriques des bâtiments	MAPA	12 mois	Mai 2022 Juillet 2022
Fournitures	Acquisition de divers véhicules pour la Ville de Roanne Année 2022 4 lots	MAPA	6 mois	Mai 2022 Juillet 2022
Travaux	Création d'une maison des arts martiaux dans les anciens tennis couverts de Mâtel 12 lots	MAPA	8 mois	Mai 2022 Juillet 2022
Fournitures	Fourniture et installation d'une cabine sanitaire au Parc Fontval	MAPA	3 mois	Mai 2022 Juillet 2022

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **15 JUIN 2022**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge de l'achat public et Président de la Commission d'Appel d'Offres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220609-09JUINN5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 15/06/2022

Alexandre GRANGE



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°6.1

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

- **Compte de Gestion**
- **Budget Général**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 35 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Son examen doit obligatoirement intervenir **avant le vote du Compte Administratif** présenté au cours de la même séance.

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées aux mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la ville.

Les opérations se résument de la manière suivante :

Compte de Gestion – Résultat d'exécution

BUDGET PRINCIPAL	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2020)	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTATS DE L'EXERCICE (2021)	RÉSULTATS DE CLÔTURE (2021)
INVESTISSEMENT	- 4 451 481,48 €		- 37 371,63 €	- 4 488 853,11 €
FONCTIONNEMENT	6 758 003,57 €	6 458 003,57 €	7 443 998,09 €	7 743 998,09 €
TOTAL	2 306 522,09 €	6 458 003,57 €	7 406 626,46 €	3 255 144,98 €

Compte de Gestion – Balance comptable

BALANCE D'ENTRÉE		BALANCE DE SORTIE	
DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
479 390 391,24 €	479 390 391,24 €	537 774 422,83 €	537 774 422,83 €

Compte de Gestion – Bilan

Actif (net)	2020	2021	Passif	2020	2021
Immobilisations	408 909 625,34 €	422 473 090,32 €	Fonds propres	404 450 408,23 €	416 063 218,16 €
			Provisions	200 000,00 €	38 426,81 €
Créances	1 991 937,11 €	2 534 722,71 €	Dettes financières	6 796 387,58 €	9 689 578,99 €
Disponibilités	5 021 747,42 €	5 963 758,26 €	Dettes diverses	3 769 191,48 €	4 414 537,74 €
Comptes de régularisation	497,09 €	1 710,01 €	Comptes de régularisation	707 819,67 €	767 519,60 €
Total	415 923 806,96 €	430 973 281,30 €	Total	415 923 806,96 €	430 973 281,30 €

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les résultats du Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 14 JUIN 2022

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge des Finances et
de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil
de Quartier Bords de Loire



Clotilde ROBIN

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°6.2

FINANCES - MOYENS GENERAUX

- **Compte de Gestion**
- **Budget Annexe Service**
- **Funéraire Public**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 35 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Son examen doit obligatoirement intervenir **avant le vote du Compte Administratif** présenté au cours de la même séance.

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées aux mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la ville.

Les opérations se résument de la manière suivante :

Compte de Gestion – Résultat d'exécution

BUDGET ANNEXE SERVICE FUNERAIRE PUBLIC	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2020)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (2021)	RÉSULTATS DE L'EXERCICE (2021)	RÉSULTATS DE CLÔTURE (2021)
INVESTISSEMENT	96 058,05 €	0,00 €	- 190 233,03 €	- 94 174,98 €
FONCTIONNEMENT	565 803,73 €	0,00 €	123 179,63 €	688 983,36 €
TOTAL	661 861,78 €	0,00 €	- 67 053,40 €	594 808,38 €

Compte de Gestion – Balance comptable

BALANCE D'ENTRÉE		BALANCE DE SORTIE	
DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
3 373 579,72 €	3 373 579,72 €	5 285 264,21 €	5 285 264,21 €

Compte de Gestion – Bilan

Actif (net)	2020	2021	Passif	2020	2021
Immobilisations	809 562,61 €	994 795,64 €	Fonds propres	1 471 424,39 €	1 589 604,02 €
Stocks de marchandises	55 250,56 €	72 692,98 €	Dettes financières		
Créances	739 583,34 €	904 992,27 €	Dettes diverses	139 734,97 €	170 874,13 €
Disponibilités	296,73 €	981,94 €			
Comptes de régularisation	8 415,38 €	6 243,08 €	Comptes de régularisation	1 949,26 €	219 227,76 €
Total	1 613 108,62 €	1 979 705,91 €	Total	1 613 108,62 €	1 979 705,91 €

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant des résultats de clôture 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les résultats du Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 14 JUIN 2022

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge des Finances et
de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil
de Quartier Bords de Loire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220609-09JUINN62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022

Affichage : 14/06/2022

Clotilde ROBIN

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°6.3

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

- **Compte de Gestion**
- **Budget Annexe**
- **Crématorium**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 35 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Son examen doit obligatoirement intervenir **avant le vote du Compte Administratif** présenté au cours de la même séance.

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées aux mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la ville.

Les opérations se résument de la manière suivante :

Compte de Gestion – Résultat d'exécution

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2020)	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT (2021)	RÉSULTATS DE L'EXERCICE (2021)	RÉSULTATS DE CLÔTURE (2021)
INVESTISSEMENT	47 032,05 €	0,00 €	5 980,63 €	53 012,68 €
FONCTIONNEMENT	335 892,71 €	0,00 €	99 508,27 €	435 400,98 €
TOTAL	382 924,76 €	0,00 €	105 488,90 €	488 413,66 €

Compte de Gestion – Balance comptable

BALANCE D'ENTRÉE		BALANCE DE SORTIE	
DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
1 492 943,24 €	1 492 943,24 €	1 908 957,66 €	1 908 957,66 €

Compte de Gestion – Bilan

Actif (net)	2020	2021	Passif	2020	2021
Immobilisations	628 003,08 €	607 022,45 €	Fonds propres	770 927,84 €	870 436,11 €
Créances	413 060,14 €	531 619,08 €	Dettes financières	240 000,00 €	225 000,00 €
Disponibilités	0,00 €	0,00 €	Dettes diverses	29 540,18 €	46 430,26 €
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	Comptes de régularisation	595,20 €	-3 224,84 €
Total	1 041 063,22 €	1 138 641,53 €	Total	1 041 063,22 €	1 138 641,53 €

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les résultats du Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 14 JUIN 2022

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge des Finances et
de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil
de Quartier Bords de Loire



Clotilde ROBIN

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°6.4

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

- **Compte de Gestion**
- **Budget Annexe Parkings Aménagés**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 35 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220609-09JUINN64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022

Affichage : 14/06/2022

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Son examen doit obligatoirement intervenir **avant le vote du Compte Administratif** présenté au cours de la même séance.

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées aux mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la ville.

Les opérations se résument de la manière suivante :

Compte de Gestion – Résultat d'exécution

BUDGET ANNEXE PARKINGS AMENAGES	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2020)	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT (2021)	RÉSULTATS DE L'EXERCICE (2021)	RÉSULTATS DE CLÔTURE (2021)
INVESTISSEMENT	- 69 827,17 €		14 149,64 €	- 55 677,53 €
FONCTIONNEMENT	77 665,69 €	- 69 827,17 €	110 781,48 €	118 620,00 €
TOTAL	7 838,52 €	- 69 827,17 €	124 931,12 €	62 942,47 €

Compte de Gestion – Balance comptable

BALANCE D'ENTRÉE		BALANCE DE SORTIE	
DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
9 504 461,55 €	9 504 461,55 €	10 198 558,98 €	10 198 558,98 €

Compte de Gestion – Bilan

Actif (net)	2020	2021	Passif	2020	2021
Immobilisations	6 138 554,39 €	6 019 377,21 €	Fonds propres	6 146 392,91 €	6 082 319,68 €
Créances	29 649,77 €	173 149,87 €	Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	110,00 €	110,00 €	Dettes diverses	21 921,25 €	40 513,69 €
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	Comptes de régularisation	0,00 €	69 803,71 €
Total	6 168 314,16 €	6 192 637,08 €	Total	6 168 314,16 €	6 192 637,08 €

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les résultats du Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 14 JUIN 2022

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge des Finances et
de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil
de Quartier Bords de Loire



Clotilde ROBIN

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°6.5

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

- **Compte de Gestion**
- **Budget Annexe Théâtre**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 35 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Son examen doit obligatoirement intervenir **avant le vote du Compte Administratif** présenté au cours de la même séance.

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées aux mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la ville.

Les opérations se résument de la manière suivante :

Compte de Gestion – Résultat d'exécution

BUDGET ANNEXE THEATRE	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2020)	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT (2021)	RÉSULTATS DE L'EXERCICE (2021)	RÉSULTATS DE CLÔTURE (2021)
INVESTISSEMENT	32 798,24 €		- 8 991,89 €	23 806,35 €
FONCTIONNEMENT	63 789,57 €	2 384,87 €	- 9 451,55 €	51 953,15 €
TOTAL	96 587,81 €	2 384,87 €	- 18 443,44 €	75 759,50 €

Compte de Gestion – Balance comptable

BALANCE D'ENTRÉE		BALANCE DE SORTIE	
DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
6 619 786,33 €	6 619 786,33 €	7 833 362,71 €	7 833 362,71 €

Compte de Gestion – Bilan

Actif (net)	2020	2021	Passif	2020	2021
Immobilisations	5 088 626,07 €	5 146 355,28 €	Fonds propres	5 185 213,88 €	5 222 114,78 €
Créances	852 310,91 €	967 528,89 €	Provisions	40 000,00 €	39 000,00 €
Disponibilités	110 461,10 €	61 892,51 €	Dettes diverses	826 184,20 €	919 581,80 €
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	Comptes de régularisation	0,00 €	- 4 919,90 €
Total	6 051 398,08 €	6 175 776,68 €	Total	6 051 398,08 €	6 175 776,68 €

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les résultats du Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 14 JUIN 2022

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge des Finances et de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de Loire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220609-09JUINN65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022

Affichage : 14/06/2022

Clotilde ROBIN

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°7.1

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

- **Compte Administratif**
- **Budget Général**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

M. Yves NICOLIN, Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Considérant que Mme Clotilde ROBIN a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

Considérant que Monsieur Yves NICOLIN, Maire, s'est retiré de la séance pour le vote du Compte Administratif ;

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir délibéré sur le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public,

Sur la base du rapport de présentation du Compte Administratif 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Ville de Roanne, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	40 879 503,94 €	48 323 502,03 €	21 229 372,59 €	21 192 000,96 €
Résultats de l'exercice		7 443 998,09 €	37 371,63 €	
Résultats reportés		300 000,00 €	4 451 481,48 €	
Résultats d'exécution (hors restes à réaliser)		7 743 998,09 €	4 488 853,11 €	
Restes à réaliser		/	3 863 213,51 €	2 493 306,02 €
Résultats cumulés		7 743 998,09 €	5 858 760,60 €	

2) constater que les identités de valeurs sont conformes avec celles du Compte de Gestion dont les états II-1 et II-2 sont joints à la présente délibération ;

3) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme Robin met au vote la délibération :

POUR : 32 voix (Groupe Majorité + M. Pion + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble" ayant donné pouvoir à M. Pion)

CONTRE : 2 voix (Groupe "Collectif 88 %")

ABSTENTION : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 14 JUIN 2022

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge des Finances et
de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil
de Quartier Bords de Loire

Clotilde ROBIN



03000 - ROANNE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	31 636 791,91	47 896 760,51	79 533 552,42
Titres de recettes émis (b)	21 697 081,70	50 160 076,39	71 857 158,09
Réductions de titres (c)	505 080,74	1 836 574,36	2 341 655,10
Recettes nettes (d = b - c)	21 192 000,96	48 323 502,03	69 515 502,99
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	31 636 791,91	47 896 760,51	79 533 552,42
Mandats émis (f)	21 292 144,67	42 718 744,55	64 010 889,22
Annulations de mandats (g)	62 772,08	1 839 240,61	1 902 012,69
Dépenses nettes (h = f - g)	21 229 372,59	40 879 503,94	62 108 876,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		7 443 998,09	7 406 626,46
(h - d) Déficit	37 371,63		

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-4 451 481,48		-37 371,63		-4 488 853,11
Fonctionnement	6 758 003,57	6 458 003,57	7 443 998,09		7 743 998,09
TOTAL I	2 306 522,09	6 458 003,57	7 406 626,46		3 255 144,98
II - Budgets des services à caractère administratif					
03073-THEATRE MUNICIPAL DE ROA					
Investissement	32 798,24		-8 991,89		23 806,35
Fonctionnement	63 789,57	2 384,87	-9 451,55		51 953,15
Sous-Total	96 587,81	2 384,87	-18 443,44		75 759,50
TOTAL II	96 587,81	2 384,87	-18 443,44		75 759,50
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
03070-ROANNE STATIONNEMENTS AM					
Investissement	-69 827,17		14 149,64		-55 677,53

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-2020-0373-20220609-09JINN71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022

Affichage : 14/06/2022

03000 - ROANNE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	77 665,69	69 827,17	110 781,48		118 620,00
Sous-Total	7 838,52	69 827,17	124 931,12		62 942,47
03071-ROANNE CREMATORIUM					
Investissement	47 032,05		5 980,63		53 012,68
Fonctionnement	335 892,71		99 508,27		435 400,98
Sous-Total	382 924,76		105 488,90		488 413,66
03072-ROANNE POMPES FUNEBRES					
Investissement	96 058,05		-190 233,03		-94 174,98
Fonctionnement	565 803,73		123 179,63		688 983,36
Sous-Total	661 861,78		-67 053,40		594 808,38
TOTAL III	1 052 625,06	69 827,17	163 366,62		1 146 164,51
TOTAL I + II + III	3 455 734,96	6 530 215,61	7 551 549,64		4 477 068,99

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°7.2

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

- **Compte Administratif**
- **Budget Annexe Service**
- **Funéraire Public**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

M. Yves NICOLIN, Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Considérant que Mme Clotilde ROBIN a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

Considérant que Monsieur Yves NICOLIN, Maire, s'est retiré de la séance pour le vote du Compte Administratif ;

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

Après avoir délibéré sur le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

Sur la base du rapport de présentation du Compte Administratif 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe du Service Funéraire Public, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	1 547 041,73 €	1 670 221,36 €	260 575,01 €	70 341,98 €
Résultats de l'exercice		123 179,63 €	190 233,03 €	
Résultats reportés		565 803,73 €		96 058,05 €
Résultats d'exécution (hors restes à réaliser)		688 983,36 €	94 174,98 €	
Restes à réaliser			223 400,00 €	
Résultats cumulés		688 983,36 €	317 574,98 €	

2) constater que les identités de valeurs sont conformes avec celles du Compte de Gestion dont les états II-1 et II-2 sont joints à la présente délibération ;

- 3) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 14 JUIN 2022

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge des Finances et
de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil
de Quartier Bords de Loire

Clotilde ROBIN



03072 - ROANNE POMPES FUNEBRES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	680 420,00	2 112 799,00	2 793 219,00
Titres de recettes émis (b)	70 341,98	1 953 292,61	2 023 634,59
Réductions de titres (c)		283 071,25	283 071,25
Recettes nettes (d = b - c)	70 341,98	1 670 221,36	1 740 563,34
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	680 420,00	2 112 799,00	2 793 219,00
Mandats émis (f)	260 575,01	1 634 631,24	1 895 206,25
Annulations de mandats (g)		87 589,51	87 589,51
Dépenses nettes (h = f - g)	260 575,01	1 547 041,73	1 807 616,74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		123 179,63	
(h - d) Déficit	190 233,03		67 053,40

03072 - ROANNE POMPES FUNEBRES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ROANNE POMPES FUNEBRES					
Investissement	96 058,05		-190 233,03		-94 174,98
Fonctionnement	565 803,73		123 179,63		688 983,36
Sous-Total	661 861,78		-67 053,40		594 808,38
TOTAL III	661 861,78		-67 053,40		594 808,38
TOTAL I + II + III	661 861,78		-67 053,40		594 808,38

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°7.3

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

- **Compte Administratif**
- **Budget Annexe**
- **Crématorium**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

M. Yves NICOLIN, Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Considérant que Mme Clotilde ROBIN a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

Considérant que Monsieur Yves NICOLIN, Maire, s'est retiré de la séance pour le vote du Compte Administratif ;

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

Après avoir délibéré sur le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

Sur la base du rapport de présentation du Compte Administratif 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe du Crématorium, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	266 338,06 €	365 846,33 €	40 069,15 €	46 049,78 €
Résultats de l'exercice		99 508,27 €		5 980,63 €
Résultats reportés		335 892,71 €		47 032,05 €
Résultats d'exécution (hors restes à réaliser)		435 400,98 €		53 012,68 €
Restes à réaliser			584,26 €	
Résultats cumulés		435 400,98 €		52 428,42 €

2) constater que les identités de valeurs sont conformes avec celles du Compte de Gestion dont les états II-1 et II-2 sont joints à la présente délibération ;

- 3) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **14 JUIN 2022**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge des Finances et
de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil
de Quartier Bords de Loire

Clotilde ROBIN



03071 - ROANNE CREMATORIUM
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	386 811,76	619 532,71	1 006 344,47
Titres de recettes émis (b)	46 049,78	418 962,33	465 012,11
Réductions de titres (c)		53 116,00	53 116,00
Recettes nettes (d = b - c)	46 049,78	365 846,33	411 896,11
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	386 811,76	619 532,71	1 006 344,47
Mandats émis (f)	40 069,15	280 309,05	320 378,20
Annulations de mandats (g)		13 970,99	13 970,99
Dépenses nettes (h = f - g)	40 069,15	266 338,06	306 407,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 980,63	99 508,27	105 488,90
(h - d) Déficit			

03071 - ROANNE CREMATORIUM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ROANNE CREMATORIUM					
Investissement	47 032,05		5 980,63		53 012,68
Fonctionnement	335 892,71		99 508,27		435 400,98
Sous-Total	382 924,76		105 488,90		488 413,66
TOTAL III	382 924,76		105 488,90		488 413,66
TOTAL I + II + III	382 924,76		105 488,90		488 413,66

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-21200373-20220609-09JJINN73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022

Affichage : 14/06/2022

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°7.4

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

- **Compte Administratif**
- **Budget Annexe Parkings Aménagés**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

M. Yves NICOLIN, Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Considérant que MME Clotilde ROBIN a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

Considérant que Monsieur Yves NICOLIN, Maire, s'est retiré de la séance pour le vote du Compte Administratif ;

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

Après avoir délibéré sur le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

Sur la base du rapport de présentation du Compte Administratif 2021;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe des Parkings Aménagés, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	326 527,62 €	437 309,10 €	224 069,71 €	238 219,35 €
Résultats de l'exercice		110 781,48 €		14 149,64 €
Résultats reportés		7 838,52 €	69 827,17 €	
Résultats d'exécution (hors restes à réaliser)		118 620,00 €	55 677,53 €	
Restes à réaliser			35 304,16 €	
Résultats cumulés		118 620,00 €	90 981,69 €	

2) constater que les identités de valeurs sont conformes avec celles du Compte de Gestion dont les états II-1 et II-2 sont joints à la présente délibération ;

- 3) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **14 JUIN 2022**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge des Finances et
de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil
de Quartier Bords de Loire

Clotilde ROBIN



03070 - ROANNE STATIONNEMENTS AMENAGES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	348 547,17	495 338,52	843 885,69
Titres de recettes émis (b)	238 219,35	437 675,77	675 895,12
Réductions de titres (c)		366,67	366,67
Recettes nettes (d = b - c)	238 219,35	437 309,10	675 528,45
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	348 547,17	495 338,52	843 885,69
Mandats émis (f)	224 069,71	354 997,70	579 067,41
Annulations de mandats (g)		28 470,08	28 470,08
Dépenses nettes (h = f - g)	224 069,71	326 527,62	550 597,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	14 149,64	110 781,48	124 931,12
(h - d) Déficit			

03070 - ROANNE STATIONNEMENTS AMENAGES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ROANNE STATIONNEMENTS AMENAGES					
Investissement	-69 827,17		14 149,64		-55 677,53
Fonctionnement	77 665,69	69 827,17	110 781,48		118 620,00
Sous-Total	7 838,52	69 827,17	124 931,12		62 942,47
TOTAL III	7 838,52	69 827,17	124 931,12		62 942,47
TOTAL I + II + III	7 838,52	69 827,17	124 931,12		62 942,47

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 juin 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°7.5

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

- **Compte Administratif**
- **Budget Annexe Théâtre**
- **Exercice 2021**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Gilles PASSOT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Mahdi NOUIBAT à M. Pascal LASSAIGNE, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION

Absents sans mandat :

M. Yves NICOLIN, Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Considérant que Mme Clotilde ROBIN a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

Considérant que Monsieur Yves NICOLIN, Maire, s'est retiré de la séance pour le vote du Compte Administratif ;

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir délibéré sur le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public,

Sur la base du rapport de présentation du Compte Administratif 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe du Théâtre Municipal de Roanne, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	1 004 127,74 €	994 676,19 €	125 219,35 €	116 227,46 €
Résultats de l'exercice	9 451,55 €		8 991,89 €	
Résultats reportés		61 404,70 €		32 798,24 €
Résultats d'exécution (hors restes à réaliser)		51 953,15 €		23 806,35 €
Restes à réaliser			7 296,00 €	
Résultats cumulés		51 953,15 €		16 510,35 €

2) constater que les identités de valeurs sont conformes avec celles du Compte de Gestion dont les états II-1 et II-2 sont joints à la présente délibération ;

- 3) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Collectif 88 %", M. Pion et M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble" ayant donné pouvoir à M. Pion se sont abstenus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **14 JUIN 2022**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge des Finances et
de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil
de Quartier Bords de Loire

Clotilde ROBIN



03073 - THEATRE MUNICIPAL DE ROANNE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-2020-0373-20220609-09JUIINN75-DE

SCC ROANNE NORD

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022

Affichage : 14/06/2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	182 433,11	1 231 358,00	1 413 791,11
Titres de recettes émis (b)	116 227,46	1 094 926,92	1 211 154,38
Réductions de titres (c)		100 250,73	100 250,73
Recettes nettes (d = b - c)	116 227,46	994 676,19	1 110 903,65
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	182 433,11	1 231 358,00	1 413 791,11
Mandats émis (f)	125 219,35	1 016 817,05	1 142 036,40
Annulations de mandats (g)		12 689,31	12 689,31
Dépenses nettes (h = f - g)	125 219,35	1 004 127,74	1 129 347,09
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	8 991,89	9 451,55	18 443,44

03073 - THEATRE MUNICIPAL DE ROANNE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
THEATRE MUNICIPAL DE ROANNE					
Investissement	32 798,24		-8 991,89		23 806,35
Fonctionnement	63 789,57	2 384,87	-9 451,55		51 953,15
Sous-Total	96 587,81	2 384,87	-18 443,44		75 759,50
TOTAL II	96 587,81	2 384,87	-18 443,44		75 759,50
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	96 587,81	2 384,87	-18 443,44		75 759,50